

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1404

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« leur délivrance »

les mots :

« la délivrance de ces diplômes et titres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.